

Union des professionnels de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

Demande urgente d'audience au Cabinet du ministre de l'Intérieur

Le 26 février 2014,

L'Union des professionnels de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière avait sollicité les services de la DSCR avec beaucoup d'insistance pour disposer des chiffres 2013 concernant les effectifs de délégués et d'examineurs et leur affectation par département.

Ces statistiques que les professionnels estiment nécessaires dans le cadre des groupes de travail sur la résolution des délais d'examen, ont enfin été communiquées le 24 février 2014.

Cependant, la forme du tableau de synthèse, le défaut de définitions des intitulés et l'absence de certains contenus significatifs, ne permettent pas d'avoir une lecture claire et objective de la situation.

Les documents ainsi présentés ne suffisent pas pour établir un état des lieux significatif, exploitable et améliorable, tant sur le plan départemental que sur le plan national par consolidation.












Dans ces conditions, les professionnels étant privés d'indicateurs chiffrés essentiels, **ils ne conçoivent pas la poursuite des réunions de travail**, notamment celle du 12 mars avec la DSCR sur les mesures d'urgence, et demandent qu'une rencontre soit proposée aux représentants des organisations professionnelles par le cabinet du ministre de l'intérieur, dans la semaine du 3 mars au 7 mars 2014, afin de traiter deux chapitres fondamentaux de la consultation actuelle :

- Disposer et prendre connaissance des données statistiques manquantes (listées ci-dessous),
- Interpréter directement avec vous, l'ensemble des chiffres ainsi obtenus et clarifiés, pour analyser précisément la situation et convenir des orientations nécessaires.

Les professionnels ont jusqu'alors fait preuve d'une réelle volonté d'évolution et pour cela, ont participé de façon assidue et constructive à l'ensemble des rencontres de travail. Ils souhaitent que le Cabinet du ministre acte leur attitude responsable et prenne favorablement en considération leur demande d'audience.

Les données statistiques supplémentaires 2013 exigées par les professionnels pour chaque département sont les suivantes :

- La présence ou non d'un délégué et son assistance ou non par un ou plusieurs IPCSR,
- Le nombre total de candidats présentés aux épreuves pratiques B, toutes demandes confondues,
- Le nombre de candidats présentés aux épreuves pratiques B, en 1^{ères} demandes,
- Le nombre total de candidats examinés aux épreuves pratiques deux roues
- Le nombre total de candidats examinés aux épreuves pratiques du groupe lourd
- Le nombre total de candidats examinés aux épreuves théoriques générales
- Le taux de réussite pour l'ensemble des candidats présentés aux épreuves pratiques B.

Patrice BESSONE	Pierre TALON	Chantal LEGRAND	Philippe COLOMBANI	Jean-Louis BOUSCAREN	Jacques BRASSEUR	Pascal PIERRE	Loïc TURPEAU
						Signé	Signé
CNPA	FNEC Exploitants	FNEC Salariés	UNIC	UNIDEC	UNISDECA	SYNEF	ANPER
Jean-Pierre MARTIN	Patrick CRESPO	Stéphane MAZE	Pascal PIERRE	Bruno GARANCHER	Jean-Luc PEGAT-TOQUET	Thibault DROINET	Sébastien LOURY
			Signé				Signé
CNSR	CER Réseau	CIR+	CITY PRO CITY ZEN	ECF	IXIO	LIGNE DROITE	FORGET

Pièce jointe : tableau des chiffres adressés aux professionnels par la DSCR le 24 février 2014